



HAL
open science

**“ Interprétation d’un conflit : retour sur les spécificités
de la mobilisation en France contre la loi Travail
(2016) ”**

Jean-Philippe Melchior

► **To cite this version:**

Jean-Philippe Melchior. “ Interprétation d’un conflit : retour sur les spécificités de la mobilisation en France contre la loi Travail (2016) ”. Aux origines du conflit. Pouvoir et résistance aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France, 2018. hal-02381029

HAL Id: hal-02381029

<https://hal.science/hal-02381029>

Submitted on 26 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Interprétation d'un conflit : retour sur les spécificités de la mobilisation en France contre la loi Travail (2016)

Jean-Philippe MELCHIOR

Les mobilisations sociales d'envergure nationale modifient souvent, à plus ou moins brève échéance, le rapport des forces politiques. En France, le mouvement de grève de novembre-décembre 1995 a fragilisé le gouvernement d'Alain Juppé et a fait perdre à la droite les élections législatives anticipées du printemps 1997. Plus proche de nous, la longue mobilisation des salariés contre la réforme des retraites, imposée par Nicolas Sarkozy en 2010, a renforcé le discrédit de ce dernier et favorisé la victoire de François Hollande à l'élection présidentielle de 2012. De même, il est possible de relier la sévérité des défaites subies par le candidat socialiste Benoît Hamon à la présidentielle et par les candidats socialistes aux élections législatives du printemps 2017 à l'importante mobilisation sociale du printemps 2016 contre la loi El Khomri. Certes, avant même que l'opposition au projet de la loi Travail¹ ne conduise à la première journée d'action organisée par les syndicats du 9 mars 2016, la cote de popularité du président de la République François Hollande, était déjà très basse². Cependant, en œuvrant avec son Premier ministre à la remise en cause de plusieurs éléments essentiels du code du travail, un an avant la fin de son mandat, le chef de l'État prit le risque de se couper définitivement de pans entiers de son électorat. Quant à ses liens avec sa majorité, ils s'étaient tellement dégradés du fait de l'orientation néolibérale de ses choix économiques qu'il fallut utiliser à plusieurs reprises la procédure du 49.3 pour faire adopter le texte, procédure pourtant dénoncée avec vigueur par François Hollande quelques années plus tôt quand il était dans l'opposition³.

Un tel constat oblige à comprendre ce qui s'est fondamentalement joué lors de ce conflit social. Dans un premier temps, il s'agira de caractériser le conflit et de le mettre en perspective avec d'autres mobilisations sociales plus anciennes. Les premiers éléments de diagnostic étant posés, il sera possible, dans un deuxième temps, d'analyser les raisons de la défaite et d'interroger les effets

¹ L'intitulé exact de ce texte est le suivant : « Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ». Par commodité, elle sera appelée « loi Travail » ou « loi El Khomri » dans ce chapitre.

² En février 2016, 80% des Français estimaient que François Hollande n'était pas un bon président. L'impopularité a atteint 83% en mai et 86% en octobre. Sondages Odoxa-France Inter.

³ Lors du vote du Contrat Première Embauche (CPE) en 2006, François Hollande avait déclaré : « Le 49.3 est une brutalité, le 49.3 est un déni de démocratie, le 49.3 est une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire. » *Ouest France*, 10 mai 2016.

plus profonds de ce conflit que sont l'accentuation du fossé entre parti socialiste et gauche dite de transformation sociale et le rejet d'une représentation politique qui ne respecte pas ses engagements. Enfin, dans la mesure où le mouvement *Nuit debout* a émergé dans le contexte de la mobilisation contre la loi El Khomri, il sera intéressant de revenir sur ce nouveau type d'espace politique déjà expérimenté dans plusieurs pays étrangers.

Les caractéristiques de la mobilisation contre la loi Travail

Après six années d'atonie sociale⁴, la longue durée de la mobilisation contre la loi El Khomri s'explique par le rejet de ce qui est apparu à de nombreux salariés comme une nouvelle étape de la réorganisation néolibérale du travail à l'œuvre depuis les années 1980. Par-delà la méthode qui a consisté à imposer un texte rédigé par le directeur de cabinet⁵ de la ministre du Travail sur la base de rapports d'experts⁶, conjuguant précipitation et absence de réelle concertation, c'est bien sûr le contenu du projet qui a favorisé, d'une part, la convergence des rejets et, d'autre part, les acquiescements du patronat.

Les forces en présence

La remise en cause du niveau national de la négociation, la facilitation des durées maximales du travail et des licenciements économiques, ainsi que l'extension de la modulation ont suscité une vive opposition parce qu'elles ont été analysées par de nombreux salariés comme des régressions sociales inacceptables. Outre la défiance d'une grande partie de l'opinion publique (plus de 70%)⁷, on a pu observer la constitution d'un arc syndical important réunissant des organisations de salariés (CGT, FO, FSU et Solidaires), ainsi que des organisations étudiantes et lycéennes (UNEF, FIDL et

⁴ La précédente mobilisation sociale d'importance nationale fut celle de 2010 contre la réforme des retraites portée par Éric Woerth sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Voir MELCHIOR Jean-Philippe, « Luttés sociales et cycles politiques en France à l'heure de la crise systémique du capitalisme », in ELMALEH Éliane et MELCHIOR Jean-Philippe (Dir.), *Résistances. Voix citoyennes en marge des institutions politiques*, Le Mans : Éditions Cénomane, 2014.

⁵ Pierre-André Imbert, ancien consultant chez Altedia puis Alixio (cabinet de conseil en stratégie sociale, propriété de Raymond Soubie, le spécialiste des questions sociales des gouvernements de droite depuis 1969), a été directeur de cabinet au ministère du Travail de septembre 2014 à août 2016. Il a été nommé Inspecteur général des finances à partir du 1^{er} septembre 2016. Selon le Canard Enchaîné : « La réforme est arrivée toute écrite sur le bureau de la ministre. Sa marge de manœuvre a été réduite à néant. C'est le directeur de cabinet de la ministre – imposé par l'équipe Valls – qui a tout géré. »

⁶ Il s'agit en particulier des Rapports au Premier ministre (voir COMBEXELLE Jean-Denis, *La négociation collective, le travail et l'emploi*, septembre 2015, 140 p.) et du Comité chargé de définir les principes essentiels du droit du travail, présidé par Robert Badinter, janvier 2016, 12 p.

⁷ Selon le sondage réalisé par Elabe pour BFMTV, 74% des Français interrogés se déclaraient opposés au projet de loi Travail (37% tout à fait opposés et 37% plutôt opposés), 4 mai 2016, <http://elabe.fr/les-francais-et-la-reforme-du-code-du-travail-sondage-elabe-pour-bfmtv-2/?search_hl=loi+el+khomri> .

UNL), malgré la sortie rapide de la mobilisation des syndicats dits « modérés » (CFDT, CFTC, UNSA et CFE-CGC), satisfaits d'avoir obtenu quelques aménagements du projet initial.

L'acuité du conflit tient donc d'abord aux positionnements difficilement conciliables des deux parties en présence : d'un côté, une portion du salariat et des organisations syndicales a jugé nécessaire de se mobiliser contre la loi El Khomri, perçue comme fondamentalement au service des intérêts du patronat en raison du *dumping* social qu'elle favorise⁸ ; de l'autre, les partisans de cette réforme, pour lesquels le gouvernement faisait preuve de courage à vouloir réformer la France dont le droit du travail serait trop rigide et complexe et dont le coût du travail serait trop élevé. Si le Medef a considéré dans un premier temps que la réforme allait dans le bon sens⁹ (c'est-à-dire celui de la dérégulation des rapports de travail), il a jugé dans un second temps qu'elle n'allait pas assez loin, notamment après l'introduction de certains aménagements effectués à la demande de la CFDT. Selon l'organisation du patronat, les organisations syndicales hostiles à la loi pratiqueraient un syndicalisme d'un autre âge et, du fait du corporatisme qu'elles incarneraient, empêcheraient toute possibilité de réforme, étant entendu que cette notion de réforme renvoie, dans la langue libérale, à un processus inverse de ce qu'elle a signifié pendant une bonne partie du XXe siècle, autrement dit à la déconstruction du compromis fordiste établi après la Seconde Guerre mondiale. Considérant la CGT comme le noyau dur de l'opposition à la loi, le dirigeant du Medef depuis juillet 2013, Pierre Gattaz, est allé jusqu'à qualifier les militants de cette confédération de « terroristes »¹⁰, ce qui a été vécu par ces derniers comme particulièrement insultant quelques mois après les attentats commis à Paris par les activistes islamistes.

Alors que le texte de la loi El Khomri constitue une étape majeure dans le recul des protections collectives du salariat, la position *ultra* adoptée par le patronat traduit son impatience autant que son souhait de pousser toujours plus loin son avantage. Au final, les exagérations des organisations patronales ont plutôt arrangé le gouvernement, qui a présenté sa réforme comme raisonnable et équilibrée.

Une mobilisation longue, marquée par un répertoire d'actions divers et une radicalité fréquente...

La mobilisation contre la loi El Khomri s'est caractérisée tout d'abord par sa longue durée : quatre mois entre le début mars et le début juillet 2016. Moins longue que la mobilisation contre la réforme des retraites (fin mars à fin novembre 2010), elle l'a été beaucoup plus que la mobilisation

⁸ KHALFA Pierre (Coord.), *Le Plein-emploi, c'est possible !*, Paris : Syllepse, 2016, p.17.

⁹ La première version du texte en février 2016 a été saluée par le Medef ainsi que par le parti Les Républicains.

¹⁰ Fin mai 2017, Pierre Gattaz appelait à « ne pas céder au chantage, aux violences, à l'intimidation, à la terreur », à des « minorités qui se comportent un peu comme des voyous, comme des terroristes ». Voir RIETH Bruno, « CGT "terroriste" : Pierre Gattaz s'excuse à moitié... et les autres ? », *Marianne*, 1^{er} juin 2016.

contre le CPE (7 février-10 avril 2006) ou contre le plan Juppé (entre novembre et décembre 1995). Cependant, c'est davantage le large répertoire des modes d'action utilisés et certaines formes de radicalité qui retiendront notre attention.

La réussite de la première grande journée d'action, le 9 mars, doit beaucoup à la dynamique créée par la pétition sur Internet « Loi Travail : non merci¹¹ » qui réunit plus d'un million de signatures en seulement quelques jours, et par le site « On vaut mieux que ça » qui a publié de très nombreux témoignages de salariés subissant la précarité. Internet a pu ainsi conduire de nombreux salariés, pas forcément proches des syndicats, à participer à la manifestation.

Outre la douzaine de journées d'action appelées par l'intersyndicale, avec des manifestations à Paris (dont la grande manifestation nationale du 14 juin) et dans la plupart des villes de province, on a pu observer des grèves reconductibles dans des secteurs dits stratégiques (raffineries, SNCF, RATP, dockers, ramassage des ordures, incinérateurs, centrales nucléaires...), des blocages de sites pétroliers, ou encore la connexion du conflit avec des luttes sectorielles (comme celle des pilotes de lignes) et le mouvement *Nuit debout*.

La confrontation avec les forces de l'ordre dans de nombreuses manifestations, à Paris mais aussi dans des métropoles régionales comme Rennes et Nantes, fut fréquente. Si le rôle joué par des groupes autonomes ne fait guère de doute lors d'affrontements avec la police, cette dernière fut quant à elle responsable de l'élévation de la tension le long des parcours des manifestations (technique de la nasse, charges dès l'arrivée à destination des cortèges, etc.). Selon de nombreux observateurs et participants aux manifestations, elle a fait preuve d'une brutalité sans précédent depuis plusieurs décennies (nombreux tabassages, y compris de journalistes¹²). Sans oublier les assignations à résidence de militants et les gardes à vue dont la multiplication avait déjà été signalée au mois de novembre 2015 lors de la COP 21, sous couvert de l'état d'urgence¹³.

En dépit de cette répression qui a pu dissuader de nombreux individus de se joindre aux manifestations, cette mobilisation a montré qu'une partie des classes populaires continuait de résister à l'ordonnancement libéral et à militer pour ses propres intérêts.

...mais rarement massive

Cependant, les mouvements de grève sont restés limités, malgré l'accord des directions syndicales pour leur généralisation. En effet, la CGT, qui eut son congrès en plein mouvement (18-22

¹¹ Cette pétition a été lancée par la militante Caroline de Haas.

¹² « Loi Travail, des journalistes malmenés dans les manifestations lycéennes », *Dailymotion*, 31 mars 2016.

¹³ Le Comité contre la torture de l'ONU a rendu le 13 mai 2016 une série d'observations dans lesquelles sont critiqués les débordements lors de diverses manifestations et qui s'appuient sur des « allégations d'usage excessif de la force par la police et la gendarmerie ayant dans certains cas entraîné des blessures graves et des décès ». *Le Point.fr*, 15 mai 2016.

avril) appela clairement, par la voix de son secrétaire général Philippe Martinez, à « une généralisation des grèves partout en France dans tous les secteurs », ce qu'elle s'était abstenue de faire en 2010¹⁴. Solidaires et FO également appelèrent les salariés à cesser durablement le travail et déposèrent des préavis de grève reconductibles. Comme c'est le cas depuis au moins 1995, ces organisations laissèrent la base, via les assemblées générales de salariés, décider des modalités d'action. Malgré cette orientation, la généralisation des grèves n'a pas eu lieu. Contrairement à 1995¹⁵, les grèves restèrent limitées en 2016 à quelques secteurs disposant d'une capacité de nuisance très forte et furent circonscrites dans le temps autant que dans leur ampleur. Dans les raffineries, la cessation d'activité a conduit à des ruptures totales ou partielles dans plus de 1500 stations sur les 12000 existant en France.

En conséquence, il n'y eut de blocage prolongé ni de l'économie ni des principaux moyens de communication, et la quasi-totalité des entreprises furent épargnées par les grèves tout comme les trois fonctions publiques. Même la participation aux manifestations n'eut pas, en 2016, un caractère massif. Mises à part la journée du 31 mars et la manifestation nationale à Paris le 14 juin, les différentes journées d'action rassemblèrent en moyenne, selon les estimations syndicales, entre 400 000 et 500 000 personnes, avec un étiage autour de 300 000 personnes après le 31 mars. C'est donc très en deçà des estimations réalisées lors des mouvements précédents. En 2006 contre le CPE et en 2010 contre la réforme des retraites, ce sont entre 1 et 3 millions de personnes qui manifestèrent dans toute la France lors de chaque journée d'action. Une question s'impose alors : pour quelles raisons les organisations syndicales très impliquées dans le mouvement ne furent-elles pas capables de mobiliser autant d'individus que lors des mouvements sociaux précédents, en dépit du soutien majoritaire de l'opinion ?

Interprétation du conflit

Ce conflit a finalement révélé deux faiblesses : d'une part, celle de la mobilisation qui, en dépit de sa durée et de la radicalité de certains de ses acteurs, n'a pas réussi à s'étendre et à se massifier ; d'autre part, celle du gouvernement qui a perdu sa légitimité auprès d'une partie de l'électorat de gauche et qui a dû actionner l'arme suprême du « parlementarisme rationalisé¹⁶ » qu'est le 49.3 pour faire adopter son projet de loi. Rendre compte des raisons de ces faiblesses donne l'occasion de souligner l'extrême vulnérabilité actuelle des salariés français et la rupture historique qui s'est accentuée entre le parti socialiste et ces derniers. Par ailleurs, il nous semble que par-delà l'évolution

¹⁴ MELCHIOR Jean-Philippe, *op. cit.*, p. 85-86.

¹⁵ MELCHIOR Éric et MELCHIOR Jean-Philippe, *Marianne déboussolée*, La Tour d'Aigues (84) : Éditions de l'Aube, 1996.

¹⁶ FRANÇOIS Bastien, *Misère de la V^e République*, Paris : Denoël, 2001.

des rapports entre le salariat et le parti socialiste, consécutive au positionnement néolibéral de celui-ci, c'est la question de la distanciation des couches populaires vis-à-vis de la démocratie représentative qui est posée.

Les principales causes de la défaite du mouvement

Comme pour la plupart des faits sociaux, ce sont plusieurs facteurs qui doivent être pris en considération pour comprendre la faiblesse de la mobilisation et, au final, sa défaite. La première raison tient à l'absence d'unité syndicale large. En effet, les syndicats dits modérés (CFDT, CFTC, UNSA et CFE-CGC) ont rapidement obtenu des modifications¹⁷ du préprojet, qui leur ont semblé suffisantes pour ne plus s'y opposer, brisant alors l'espoir d'un vaste front syndical comme celui qui avait prévalu en 2010 contre la réforme des retraites. Ainsi, la centrale dirigée par Laurent Berger, après avoir qualifié la première version de l'avant-projet de « déséquilibrée et portant une vision libérale¹⁸ », a jugé que, « largement réécrit grâce à la pression et aux propositions de la CFDT », le texte portait « la vision d'un nouveau contrat social et d'une nouvelle donne pour le dialogue social ». La CFDT semble avoir voulu, une fois de plus, « la reconnaissance par le pouvoir politique d'une place d'interlocuteur privilégié »¹⁹.

La très faible mobilisation des étudiants (à l'exception de ceux de quelques universités parisiennes ou, en province, de Rennes 2) et des agents des fonctions publiques doit également être prise en considération. Très majoritairement, les étudiants, préoccupés par la réussite à leurs examens, ne se sont pas projetés dans leur futur professionnel et n'ont pas jugé utile de s'engager dans ce mouvement. Quant aux personnels des fonctions publiques, il semble qu'ils ne se soient pas sentis concernés par la réforme du code du travail, alors qu'elle préfigure des attaques du même type contre le statut de la fonction publique. À la différence de la réforme des retraites de 2010, qui concernait aussi bien le secteur privé que le secteur public, la loi El Khomri est apparue comme ne concernant que les salariés du privé.

En troisième lieu, l'absence de généralisation des grèves et de massification du mouvement résulte d'un processus qui s'amorça dès la fin des années 1970 et qui s'est accéléré depuis les années 2000, celui d'une érosion de la conscience de classe objectivée par de multiples indicateurs, comme

¹⁷ Les modifications jugées suffisantes portent en particulier sur la création du Compte Personnel d'Activité (CPA) qui attache des droits individualisés au salarié, et sur la réorganisation des relations sociales qui fait la part belle à la négociation d'entreprise au détriment des négociations de branche. La CFDT a obtenu également que les indemnités prud'homales ne soient pas plafonnées, comme le prévoyait au départ le gouvernement et comme le souhaitait le Medef.

¹⁸ CFDT, Déclaration du Conseil national confédéral des 24, 25 et 26 mai 2016, <https://www.cfdt.fr/portail/la-loi-travail/-/declaration-du-conseil-national-de-la-cfdt-sur-le-projet-de-loi-travail-srv2_367155>.

¹⁹ DUVOUX Nicolas, « Loi Travail : enjeux et répertoires d'action. Entretien avec Sophie Bérout », *La Vie des idées*, 22 avril 2016, <<http://www.laviedesidees.fr/Loi-Travail-enjeux-et-repertoires-d-action.html>>.

un taux de syndicalisation de moins de 10% en moyenne nationale, la multiplication des déserts syndicaux, notamment dans les petites et très petites entreprises, et l'effritement des collectifs de travail²⁰.

Enfin, on ne peut négliger ni la transformation du droit de grève en droit fictif pour de nombreux salariés soumis aux formes précaires de l'emploi (CDD, intérim, stages...) qui craignent de subir les représailles de leur employeur, ni le coût que la grève constitue pour les salariés payés au SMIC ou à temps partiel, ni le poids des défaites qui accentue chez de nombreux salariés le sentiment que manifester et faire grève ne permettent pas de se faire entendre des gouvernements adeptes de la technique du rouleau compresseur. C'est aussi cette tendance à la résignation qui explique que de nombreux individus n'appartenant pas au salariat en activité (chômeurs, retraités, jeunes, femmes au foyer...) ne se soient pas massivement impliqués dans la mobilisation contre la loi alors qu'ils ont perçu qu'elle constituait une nouvelle atteinte à leurs droits déjà fragilisés. En d'autres termes, la question de l'articulation des revendications des salariés avec celles d'autres couches de la population reste encore sans réponse satisfaisante.

Une rupture entre le parti socialiste et une partie importante du salariat

Par-delà ces différents facteurs qui ont empêché que la mobilisation ait l'ampleur souhaitée par les dirigeants nationaux des organisations syndicales impliquées, il y a la spécificité du contexte politique, puisque, en effet, c'est contre un gouvernement dit de gauche que les salariés ont dû se mobiliser. Face à la faiblesse relative de la mobilisation, on trouve donc celle d'un exécutif qui a fait le choix de la confrontation brutale avec une partie de son électorat, achevant ainsi la mue idéologique du parti socialiste amorcée il y a plus de trente ans.

Depuis 1981, la gauche au pouvoir a été confrontée à plusieurs reprises à des mobilisations sociétales soutenues par tout ou partie de la droite (en 1984 contre la loi Savary ou, plus récemment, en 2013 contre le « mariage pour tous ») et à des mouvements sectoriels importants (sidérurgie pendant le premier septennat de François Mitterrand, lutte contre la privatisation de France Télécom sous le gouvernement Rocard, enseignants contre les réformes de Claude Allègre durant le gouvernement Jospin entre 1997 et 2002). Cependant, pour la première fois, elle a dû faire face à une mobilisation sociale d'envergure venant de son propre camp²¹. Après avoir subi depuis 2012 une succession de reniements²² de la part du pouvoir en place qui ont accentué leur désarroi (désarroi,

²⁰ LINHART Danièle, *La Comédie humaine du travail*, Toulouse : Érès, 2015.

²¹ Quant à la droite au pouvoir, elle a été, depuis 1968, confrontée à de nombreuses mobilisations sociales importantes (1973, 1976, 1986, 1994, 1995, 2003, 2006, 2009, 2010).

²² On peut énumérer notamment la non-renégociation du traité européen sur la stabilité budgétaire, alors que le candidat Hollande s'était engagé à le faire, des budgets marqués par leur caractère austéritaire (coupes de 60 milliards d'euros en cinq ans dans les dépenses publiques), les cadeaux fiscaux aux entreprises, le nouvel

voire sidération, qui peut expliquer tout autant l'atonie sociale pendant quatre ans que les cuisantes défaites électorales du parti socialiste²³), de nombreux électeurs de gauche ont estimé que la loi El Khomri était la trahison de trop. Pour eux, il est alors devenu nécessaire de s'opposer avec force à ce pouvoir désormais détesté qui accomplissait ce que même Nicolas Sarkozy n'avait osé faire.

Ce sont en effet les symptômes d'une profonde détestation à l'encontre du parti socialiste qui se sont manifestés au cours de la mobilisation du printemps 2016 : slogans très hostiles aux socialistes, scandés par de nombreux salariés dans les manifestations contre la loi Travail, bien au-delà des cercles habituels de l'extrême-gauche (« P comme pourri, S comme salaud, À bas, À bas le parti socialo ! ») ou encore « Tout le monde déteste le PS ! » ; déprédations à l'encontre de nombreux locaux abritant les sections ou fédérations socialistes, ainsi que celles contre les permanences de plusieurs parlementaires socialistes. Perçue comme une attaque d'une exceptionnelle gravité contre le droit du travail qui a pour vocation de réduire l'inégalité intrinsèque du contrat de travail, cette loi a emporté les dernières réticences à combattre un gouvernement qui se réclamait encore de la gauche.

Le contenu régressif de la réforme, la rigidité du pouvoir avec l'utilisation répétée de l'article 49.3 de la Constitution et la brutalité des forces de l'ordre ont sans aucun doute conduit à une rupture durable, voire définitive, avec de nombreux électeurs de gauche, comme ce slogan de *Nuit debout* le résume fort bien : « Nous ne voterons plus jamais socialiste ! » C'est cette rupture qui explique la déroute du parti socialiste aux élections présidentielles²⁴ et législatives²⁵ de 2017 et l'implosion probable de cette formation, implosion qui participera grandement à une recomposition du paysage politique français.

La démocratie représentative une nouvelle fois fragilisée

L'augmentation très importante de l'abstentionnisme au fil des scrutins depuis le début des années 1990²⁶, mises à part les élections présidentielles qui restent épargnées pour l'instant²⁷,

allongement de la durée de cotisation pour les retraites, le projet de révision constitutionnelle concernant les binationaux...

²³ Aux élections municipales de 2014, le PS perd 61 villes de plus de 30 000 habitants au profit de la droite. Aux élections européennes en juin 2014, c'est également la bérézina puisqu'il obtient à peine 14% des suffrages exprimés, loin derrière le FN (24,86%) et l'UMP (20,81%). Aux élections régionales de fin 2015, sur les 13 nouvelles régions, le PS n'en conserve que 5 alors qu'il en dirigeait 21 sur les 22 que comptait l'ancien découpage.

²⁴ Avec 6,35% des suffrages exprimés, Benoît Hamon réalise le pire score de l'histoire du parti socialiste créé en 1969.

²⁵ Le groupe socialiste, qui disposait de 290 députés pendant la précédente législature, ne compte désormais plus que 29 élus.

²⁶ MELCHIOR Jean-Philippe, « La paupérisation, ennemie redoutable de la démocratie », in ELMALEH Éliane, GUERLAIN Pierre et RICAUD Raphaël. (Dir.), *Argent, pouvoir et représentations*, Nanterre : Presses

traduit l'éloignement de nombreux citoyens de la démocratie représentative. Convaincus que les élections ne permettent pas d'améliorer leur sort, ils manifestent leur défiance en désertant les lieux de vote. Quant à la montée du vote en faveur du Front National, il cristallise, certes d'une autre manière, le même rejet des institutions et de leurs élites.

Il est à craindre que ce dernier passage du parti socialiste aux responsabilités ne vienne fragiliser davantage la démocratie représentative. Face à la dégradation de la situation économique et sociale, la politique de François Hollande est apparue non seulement comme impuissante mais surtout comme irrespectueuse de certains des engagements pris pendant la campagne électorale de 2012, notamment en matière de chômage et de précarité. Pour bon nombre de citoyens, une fois de plus, les orientations auxquelles ils avaient apporté leur soutien, même critique, n'ont pas été respectées.

***Nuit debout* : un hapax²⁸ politique ?**

La défiance à l'égard de dirigeants qui ne respectent pas leurs engagements et qui entendent faire adopter par la force une loi largement désavouée explique l'émergence d'une nouvelle forme de protestation en France. Après un retour sur les expériences étrangères qui ont inspiré le mouvement *Nuit debout*, il conviendra de prendre la mesure de ce mouvement et d'interroger sa signification pour l'avenir.

Les précédents étrangers

Dans les révolutions du Printemps arabe de 2011, on se souvient que l'occupation des places a joué un rôle essentiel parce qu'il s'agissait pour des individus venant de milieux sociaux divers de disposer d'un espace de débat visible et connu de tous, ravi à l'ordre autoritaire des régimes dénoncés. La maîtrise d'un lieu central symbolique (la place Tahrir au Caire, le Bardo à Tunis), malgré les provocations policières ou de groupes hostiles, constitua une étape majeure dans la mise en mouvement des populations et participa à sa transformation en acteur politique central. Les journalistes du monde entier ne s'y sont pas trompés ; très vite, ils ont perçu que ces places, où se

Universitaires de Paris Ouest, 2017. Aux élections législatives de juin 2017, le taux d'abstention a atteint les niveaux records de 51,29% au premier tour et de 57,36% au deuxième tour.

²⁷ En 2012, au 1^{er} tour de la présidentielle, l'abstention a été de 20%, ce qui a placé ce scrutin dans la moyenne des précédentes élections présidentielles. En 2017, au 1^{er} tour de la présidentielle, l'abstention a été légèrement supérieure, avec 22,23% des inscrits.

²⁸ Le terme « hapax » a longtemps qualifié les mots que les traducteurs ne pouvaient traduire de façon sûre dans la mesure où il n'en existait qu'une seule occurrence dans la littérature. Par extension, il peut caractériser tout phénomène social qui ne surviendrait qu'une fois dans les mêmes formes.

rassemblaient jour après jour davantage d'individus, étaient le cœur du processus révolutionnaire en cours qui irradiait de son énergie l'ensemble de la capitale et bien au-delà.

Inspirés par cette nouvelle configuration démocratique, plusieurs mouvements sociaux en Europe, en Amérique du Nord et ailleurs reprirent ce principe de l'occupation de l'espace public (Indignés en Espagne, Occupy Wall Street à New York, Mouvement du 15 mai en Grèce, Mouvement pour la justice sociale en Israël...). Partout, ces mouvements développèrent la même critique radicale du libéralisme économique et dénoncèrent la soumission des États aux oligarchies financières, la prédation des ressources, les inégalités sociales, la paupérisation croissante des citoyens ainsi que les formes politiques classiques, c'est-à-dire la démocratie représentative, qui permettent la reproduction du système. Ces mouvements qui mettent sur la place publique toutes les contradictions et les tares du système portent une exigence de type révolutionnaire. En même temps, ils « semblent, au stade de la révolte, se maintenir à l'écart de tout projet politique contenu dans les institutions ou la démocratie représentative »²⁹. Ce n'est que dans un second temps qu'ils se transforment en courant politique organisé susceptible de modifier en profondeur le paysage politique du pays, comme cela a été le cas en Espagne avec *Podemos*.

Jusqu'en 2016, la France n'avait pas vu se développer sur son territoire ce type de protestation. La mobilisation contre la loi El Khomri a fourni, d'une certaine manière, l'occasion d'expérimenter ces occupations de places à Paris et dans diverses grandes villes de province.

Les caractères du mouvement

Né dans le sillage de la mobilisation contre la loi Travail, le mouvement *Nuit debout* traduit deux souhaits : celui d'élargir la critique à l'ensemble des questions économiques, sociales, environnementales et politiques³⁰, comme lors des autres occupations de places à l'étranger ; celui de débattre avec tous ceux qui le souhaitent en laissant à chacun.e le droit de s'exprimer. Fondamentalement, en occupant quelques heures le soir une place centrale de la ville, il s'est agi pour les participants de se doter d'un nouvel espace d'échange, de réflexion et d'élaboration de revendications communes, indépendant de toute organisation, même si les militants politiques ou syndicaux ont pu y prendre toute leur place. Par-delà cette signification du mouvement, il est important de le caractériser tant d'un point de vue sociologique qu'en ce qui concerne son implantation sur le territoire national.

²⁹ BULLE Sylvaine, « Pourquoi la rue inspire-t-elle la révolte ? Compétences émeutières et projet de transformation sociale dans le mouvement d'occupation mondial (Espagne, Israël, USA) », *Justice spatiale*, n°5, déc. 2012-déc.2013, <<http://www.jssj.org>>.

³⁰ Comme le souligne *Nuit debout à Grenoble* : « Nos revendications et actions dépassent désormais largement le retrait de la loi Travail ». Voir <<https://blogs.mediapart.fr/nuitdeboutgrenoble/blog/>>.

Le travail réalisé par le collectif de chercheurs et étudiants en sciences sociales *Sciences sociales debout*³¹ apporte un certain nombre d'indications précieuses sur le profil social et l'origine géographique des participants de *Nuit debout*, place de la République à Paris³², sur leur sensibilité politique, ainsi que sur leur niveau d'implication dans le mouvement. En ce qui concerne les caractéristiques sociales des participants, on apprend qu'ils étaient aux deux tiers des hommes, que leur moyenne d'âge était de 36 ans, que 61% d'entre eux avaient fait des études supérieures longues, que 24% étaient ouvriers ou employés et que 20% étaient au chômage (soit le double de la moyenne nationale). Autrement dit, un public plutôt masculin, jeune et diplômé, avec une forte proportion d'individus appartenant aux catégories populaires et/ou en situation précaire. Quant à l'origine géographique, il a été souligné que 90% venaient de la région parisienne avec une surreprésentation des arrondissements de l'Est parisien, plutôt ancrés à gauche. D'ailleurs, « les horizons politiques des participants se situent presque toujours à gauche »³³. Enfin, le collectif de chercheurs a identifié trois formes de présence : les nouveaux venus, celles et ceux qui passaient régulièrement et les quasi-permanents qui représentaient autour de 15% des participants. Ce qui signifie que, par-delà un noyau relativement important de personnes très impliquées, un renouvellement permanent a eu lieu, permettant de diffuser largement dans la population cette expérience collective que des dizaines de milliers de personnes ont par ailleurs pu suivre en direct sur le réseau Périscope.

Dans plusieurs métropoles régionales comme Bordeaux, Grenoble, Lyon et Toulouse, ce sont plusieurs centaines, voire un millier de personnes, qui se sont réunies régulièrement. Dans une cinquantaine de villes, généralement préfectures de département, *Nuit debout* a connu des succès divers selon les jours et les aléas météorologiques.

Il nous semble que c'est davantage la complémentarité que la concurrence qui a caractérisé la relation entre *Nuit debout* et la mobilisation contre la loi Travail. Né après la manifestation importante du 31 mars à Paris, le soutien de *Nuit debout* à la mobilisation contre la loi Travail n'a jamais fait défaut. En avril, en raison notamment des vacances scolaires, les syndicats ont eu du mal à maintenir le niveau de participation du 31 mars et, selon Éric Beynel, porte-parole de Solidaires, « il y a eu une sorte de complémentarité voire de bascule vers *Nuit debout* qui a connu sa participation maximale à la mi-avril »³⁴. En revanche, à partir de la mi-mai, il semble que les blocages et les grèves

³¹ *Le Figaro.fr*, 8 mai 2016.

³² À Paris, *Nuit debout*, qui s'est réuni pour la première fois le 31 mars après une manifestation contre la loi Travail, s'est retrouvé chaque soir du mois d'avril avec un succès certain (1000 à 2000 personnes). La décrue de la participation a eu lieu en mai.

³³ *Le Figaro.fr*, 8 mai 2016.

³⁴ « Le mouvement *Nuit Debout* s'est-il couché ? », <<http://www.huffingtonpost.fr/2016/05/31/le-mouvement-nuit-debout-sest-il-couche/>>.

aient bénéficié d'un intérêt et d'une visibilité plus grands que les rassemblements quotidiens de *Nuit debout*. À cet égard, il est utile de préciser que les actions contre la loi Travail ont été menées avec le soutien et la participation des *Nuit debout*. Aussi, si les revendications des *Nuit debout* dépassent très largement la question de la réforme du code du travail, la dynamique du mouvement est restée en grande partie subordonnée à celle de la mobilisation contre la loi El Khomri.

Le premier épisode d'un nouveau sursaut démocratique ?

Faisant référence à « l'occupation désormais légendaire des hauts lieux des capitales, comme la place de la Puerta del Sol à Madrid, Tahrir au Caire et Bardo à Tunis », Jean-Luc Mélenchon explique dans son livre programmatique, *L'Ère du peuple*³⁵, la transformation de la multitude des citoyens en acteur politique, le peuple, par la prise en charge des revendications communes. Quantitativement, le mouvement *Nuit debout* est resté assez peu important, mais il s'agit au plan national d'une première expérience qui est probablement amenée à se reproduire et à se développer à l'avenir. Il aura permis de produire un ensemble de revendications essentielles qu'on retrouve en grande partie dans les propositions d'urgence de l'Appel des 100³⁶.

Complétant le répertoire d'actions déjà diversifié des mobilisations sociales en France (manifestations, grèves avec ou sans occupation, blocages, pétitions...), ce mouvement s'est singularisé par son souhait de réhabiliter une forme de démocratie directe au principe de laquelle se trouve l'égalité des individus présents pour échanger et élaborer de manière collective des orientations en rupture avec les logiques du système dominant. Cette égalité reconnaissant « chacun également capable de penser³⁷ » et de délibérer s'est concrétisée par une écoute bienveillante à l'égard de celles et ceux qui n'étaient pas habitués à la prise de parole en public, par des temps de parole équitablement répartis, par l'absence d'applaudissements en faveur des bons orateurs.

Cette forme singulière de démonstration d'égalité s'inspire incontestablement des précédents étrangers. Son émergence en France est liée au discrédit de la majorité parlementaire, qui a validé pour l'essentiel les renoncements de l'exécutif, et à une culture politique historiquement située dans laquelle les problématiques transversales occupent une place prépondérante (questions environnementales, sociétales, de justice sociale, etc.). Si la grève a occupé une place centrale dans les pratiques des luttes des XIXe et XXe siècles, elle montre des signes d'essoufflement depuis les

³⁵ MÉLENCHON Jean-Luc, *L'Ère du peuple*, Paris : Fayard/Pluriel, 2016.

³⁶ L'Appel des 100 propose 5 priorités et 50 mesures. Son slogan est : « Ensemble, favoriser l'irruption citoyenne, sociale, démocratique et écologiste ».

³⁷ NORDMANN Charlotte, *Bourdieu/Rancière. La politique entre sociologie et philosophie*, Paris : Éditions Amsterdam, 2006, p.111.

années 1980. D'une certaine manière, prenant partiellement son relais, les mouvements du type *Nuit debout* correspondent à un moment du capitalisme où les problèmes que ce dernier fait naître nécessitent des réponses démocratiques nouvelles. Pour autant, l'intérêt porté à l'inscription de ces mouvements dans un contexte historique spécifique ne doit pas conduire à négliger « la faculté que les mots ont d'ouvrir à du nouveau »³⁸.

Malgré sa durée dans le temps et les formes variées d'action utilisées par ses participants, la mobilisation n'a pas permis le retrait du projet et la loi a été promulguée le 8 août 2016. On peut être tenté de qualifier cet aboutissement de défaite et de l'inscrire à bon droit dans une série déjà longue de revers infligés au salariat en France. Cependant, deux traits marquants permettent de distinguer cette mobilisation dans la longue histoire des mouvements sociaux. D'une part, il s'est agi d'un conflit important opposant une partie du salariat à un gouvernement dit de gauche qui a fait le choix, au terme de plusieurs années de renoncements, de pousser plus loin la reconfiguration néolibérale du marché du travail. Un tel choix a été fatal, sur le plan électoral, à la formation politique qui lui est associée. D'autre part, est née de cette mobilisation, de sa dynamique, une nouvelle expérience démocratique dont le mérite est d'avoir permis, sur la base de l'égalité des participants, l'élaboration de nouvelles revendications économiques, sociales et écologiques.

Bibliographie

BULLE Sylvaine, « Pourquoi la rue inspire-t-elle la révolte ? Compétences émeutières et projet de transformation sociale dans le mouvement d'occupation mondial (Espagne, Israël, USA) », *Justice spatiale*, n°5, déc. 2012-déc. 2013, <<http://www.jssj.org>>.

COMBEXELLE Jean-Denis., *La négociation collective, le travail et l'emploi*, septembre 2015, <<http://www.gouvernement.fr/partage/5179-rapport-la-negociation-collective-le-travail-et-l-emploi-de-jean-denis-combexelle>>.

Comité chargé de définir les principes essentiels du droit du travail, présidé par Robert Badinter, janvier 2016.

DUVOUX Nicolas, « Loi Travail : enjeux et répertoires d'action. Entretien avec Sophie Bérout », *La Vie des idées*, 22 avril 2016, <<http://www.laviedesidees.fr/Loi-Travail-enjeux-et-repertoires-d-action.html>>.

ELMALEH Éliane et MELCHIOR Jean-Philippe (Dir.), *Résistances. Voix citoyennes en marge des institutions politiques*, Le Mans : Éditions Cénomane, 2014.

FRANÇOIS Bastien, *Misère de la V^e République*, Paris : Denoël, 2001.

KHALFA Pierre (Coord.), *Le Plein-emploi, c'est possible !*, Paris : Syllepse, 2016.

³⁸ *Ibid.*, p.124.

LINHART Danièle, *La Comédie humaine du travail*, Toulouse : Érès, 2015.

MELCHIOR Éric et MELCHIOR Jean-Philippe, *Marianne déboussolée. La Nation face à la mondialisation*, La Tour d'Aigues (84) : Éditions de l'Aube, 1996.

MELCHIOR Jean-Philippe, « La paupérisation, ennemie redoutable de la démocratie », in ELMALEH Éliane, GUERLAIN Pierre et RICAUD Raphaël (Dir.), *Argent, pouvoir et représentations*, Nanterre : Presses Universitaires de Paris Ouest, 2017.

MÉLENCHON Jean-Luc, *L'Ère du peuple*, Paris : Fayard/Pluriel, 2016.

NORDMANN Charlotte, *Bourdieu/Rancière. La politique entre sociologie et philosophie*, Paris : Éditions Amsterdam, 2006.